

Compte rendu de la commission centrale liée à l'accord contrat social France 2024-2027

Activité Partielle



Pas de recours à l'activité partielle prévue pour le 2nd semestre 2025 grâce aux projections commerciales favorables. L'accord a permis une indemnisation à 100% des salariés pendant les 31500 jours d'activité partielle consommés entre septembre 2024 et avril 2025.

GEPP

- 63 jeunes ont adhéré au Graduate Program. Pour un objectif triennal de 90 ont devrait être bien supérieur. Taux de recrutement des femmes à 51%.
- 125 salariés ont adhéré aux dispositifs de sorties proposés dans l'accord.
- Parcours Professionnels : La direction a présenté un avant-projet de parcours professionnels (ascendante et transversale) pour les non-cadres. La CFDT reste vigilante à ce déploiement.

Sur cette thématique, la CFDT insiste sur l'importance des entretiens professionnels (Career & Development chez Renault) comme point de départ essentiel pour le parcours du salarié. Un entretien de bilan est prévu tous les 6 ans.

Télétravail

Mise à jour du Workflow télétravail prévue pour le 1er septembre 2025 avec de nouvelles règles :

- 100% des éligibles doivent indiquer 2 jours fixes pour l'année, sans possibilité de modification (sauf ajustement ponctuel par le N+1).
- La "pocket" de 35 jours sera activée par année calendaire à partir du 1er janvier 2026 (12 jours activés pour la fin 2025).
- Le souhait de jour de télétravail est validé par défaut si le manager ne réagit pas sous 48h.
- Un comité de validation (CORH) est mis en place pour gérer les exceptions.

Au regard des chiffres annoncés par la direction mesures par mesures, la protection de la rémunération des salariés pendant l'activité partielle aura, encore une fois, démontrée son importance et ce depuis nos premiers accords de 2020.

Concernant le projet 'parcours professionnels des non-cadres', la Cfdt en fait son axe majeur du déploiement de cet accord et reste attentive à son déploiement.

Sur le sujet sensible du télétravail et sa mise en œuvre au 1^{er} septembre, la CFDT Renault insiste sur la nécessité d'une organisation flexible et efficace du télétravail pour qu'il soit bénéfique pour les salariés et l'entreprise.